

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 10 décembre (10/12/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame GAYET est nommée secrétaire de séance.

16 – 10 décembre 2020

**16. Décision modificative n° 1 exercice 2020 – Budget annexe
lotissement Belle Ile**

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget Annexe Lotissement Belle Ile,

Vu la délibération n° 12 du Conseil Municipal du 17 décembre 2019 portant adoption du Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Lotissement Belle Ile,

Vu la délibération n° 14 du Conseil Municipal du 18 juin 2020 portant adoption du Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe Lotissement Belle Ile,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour, et 6 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO, VELA),

ADOpte la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif du Budget Annexe Lotissement Belle Ile, équilibrée en recettes et en dépenses par section comme suit :

F/I	R/O	Dépenses		Recettes		
		Chapitre	DM 1	Chapitre	DM 1	
FONCTIONNEMENT	Ordre	023	Virement à la section d'investissement	142 306,64 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	142 306,64 €
	TOTAL Dépenses fonctionnement		142 306,64 €	TOTAL Recettes fonctionnement		142 306,64 €

F/I	R/O	Dépenses		Recettes		
		Chapitre	DM 1	Chapitre	DM 1	
INVESTISSEMENT	Ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	142 306,64 €	021 Virement de la section de fonctionnement	142 306,64 €
	TOTAL Dépenses investissement		142 306,64 €	TOTAL Recettes investissement		142 306,64 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Madame la Sous-Préfète de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 14 décembre 2020

Le Maire,


Romain LOPEZ